

Communiqué de presse

Fribourg, le 3 juin 2022

Affaire du médecin-anesthésiste : l'HFR prend des mesures

Suite à la parution d'un article concernant un médecin-anesthésiste ayant failli dans l'exercice de sa profession, l'hôpital fribourgeois (HFR) avait lancé une enquête interne. Sur la base des informations recueillies, la direction a pris plusieurs mesures. D'abord, la gravité des faits ayant été attestée, la relation contractuelle entre l'HFR et le médecin-anesthésiste a été rompue à la fin du mois d'avril. La direction a également validé des mesures afin d'éviter que de pareilles situations ne se reproduisent et garantir la sécurité et la qualité de la prise en charge.

Une vingtaine de personnes ont été entendues dans le cadre de l'enquête interne diligentée par le directeur général et le secrétaire général. Cette enquête ayant permis d'attester les faits et leur gravité, le contrat du médecin-anesthésiste a été résilié à la fin du mois d'avril.

Dans le souci d'éviter que des situations semblables ne se reproduisent, la direction a décidé de renforcer le suivi des collaborateurs et collaboratrices par le service de la médecine du personnel et la direction des ressources humaines. Il s'agit notamment d'assurer que les informations relatives à l'aptitude au travail soient systématiquement transmises lors de tout transfert d'un membre du personnel d'un service à un autre, tout en respectant le secret médical.

Une procédure d'annonce des incidents critiques est déjà en place depuis des années au sein de l'HFR. Le nombre de cas annoncés est en hausse au cours des dernières années. C'est un signe positif pour l'HFR, qui veut développer un environnement de travail bienveillant et favorable à l'apprentissage, au sein duquel le personnel se sent en sécurité pour parler des erreurs et des problèmes qui surviennent. Cette transparence est indispensable au maintien de la sécurité et au développement continu de la qualité, car elle permet la mise en œuvre de mesures d'amélioration. La direction est toutefois consciente qu'il peut être parfois difficile d'alerter sa hiérarchie sur des pratiques illégales ou non conformes à l'éthique professionnelle. Pour cette raison, la direction des ressources humaines a reçu le mandat de mettre sur pied un lieu où les collaborateurs et collaboratrices pourront s'adresser tout en garantissant leur anonymat.

Plusieurs procédures et protocoles de soins vont être analysés, afin de s'assurer de leur actualité et, si nécessaire, de les mettre à jour. Enfin, l'HFR a pris contact avec le service du médecin cantonal pour étudier la possibilité de mettre en place des mesures de prévention des addictions pour le personnel médico-soignant.

La direction de l'HFR regrette vivement que cet incident ait terni l'image de l'institution et du travail de qualité qui est effectué au quotidien par son personnel médico-soignant. Elle tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à cette enquête et celles qui vont s'engager dans la mise sur pied des mesures d'amélioration.

Service de presse

Catherine Favre Kruit, responsable communication et marketing
T +41 26 306 01 25